

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Véronique PAGE; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSAKKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Eric CHEVALIER ; Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT Mme Catherine SILVESTRE; Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; M. Eric CHEVALIER (Pouvoir à M. Laurent DILLINGER)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : DVSA – ANIMATION – AVENANT N°2 A LA CONVENTION « AQUA GYM
AVEC S. DAMME »**

L'atelier aquagym est proposé aux séniors à raison de 6 séances par semaine d'une heure le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00 à la piscine Yves Blanc et ce du 01 octobre 2024 au 19 juin 2025.

Cet atelier est animé, selon le calendrier scolaire, par une professeure diplômée spécialisée aux activités aquatiques de la natation, Madame Sacha DAMME.

Cette collaboration fait l'objet d'une convention de partenariat pour encadrer les modalités de mise en œuvre de l'activité, laquelle doit faire l'objet d'un avenant pour mettre à jour le tarif de la prestation conformément à la délibération n°26 du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2024

Le montant de la séance d'une heure est désormais fixé à 36 €

Dans le cadre des activités de la saison 2024/2025, le montant estimatif des séances programmées est de 6480 €.

Pour mémoire, 72 personnes étaient inscrites à cet atelier lors de la saison 2024/2025.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant l'organisation d'ateliers proposés par le service Seniors, Intergénérationnel et Lien social dans le but de favoriser le lien social, de ralentir la perte d'autonomie et de lutter contre l'isolement,

Les propositions de Mme DI CARO entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer

➤ **DE DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au compte 604 « prestations de service », rubrique 612 et au compte 6132, rubrique 612, du budget principal.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 24/10/2024
et de la publication le 26/10/2024